ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TFAD Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

Maldives

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2019-10-01

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2017	Oui
A - 16.4%	B - 33.2%	C - 50.4%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2019	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	Oui

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 23 juillet 2019	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2027	Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 22 juillet 2021	Oui

Renseignements sur l'assistance	
Notified Art. 22.3	Oui

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	B E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 30 juin 2027
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 30 juin 2027
1.3	Points d'information	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 novembre 2022
1.4	Notification	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 23 juillet 2019
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	C E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 juin 2027
2.2	Consultations	B E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 juin 2027
3	Décisions anticipées	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 22 octobre 2019
4	Procédures de recours ou de réexamen	A		au plus tard le 22 février 2017
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 30 décembre 2027
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	C E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 30 juin 2027
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	B E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 juin 2027
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.3	Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.2	Paiement par voie électronique	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 26 août 2024
7.3	Séparation de la mainlevée	C E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 30 décembre 2027
7.4	Gestion des risques	C E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2028
7.5	Contrôle après dédouanement	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 juin 2023
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 juin 2027
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2024
7.8	Envois accélérés	C B»C E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2027
7.9	Marchandises périssable	A		au plus tard le 22 février 2017
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	B C»B E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 30 juin 2027
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 juin 2023
10.2	Acceptation de copies	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 01 janvier 2022
10.3	Utilisation des normes internationales	C E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 juin 2027

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	C E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 30 juin 2027
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 01 janvier 2022
10.9	Admission temporaire de marchandises	C E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 30 juin 2027
11	Transit	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 30 juin 2023
12	Coopération Douanière	B	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 22 juillet 2021

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/MDV/5/Rev.1	2025-08-29	Article 1.4 - Revision

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/MDV/3/Add.7	2025-08-27	Extension of implementation dates
G/TFA/N/MDV/5	2024-09-18	Article 1.4
G/TFA/N/MDV/3/Add.6	2024-09-04	Notification of earlier implementation
G/TFA/N/MDV/3/Add.5	2024-08-27	Extension of implementation dates
G/TFA/N/MDV/3/Add.3	2023-08-21	Earlier implementation
G/TFA/N/MDV/3/Add.4	2023-08-21	Shifting of categories and extension of implementation dates
G/TFA/N/MDV/4/Rev.1	2023-08-08	Arrangement and progress in the provision of technical assistance - Revision
G/TFA/N/MDV/3/Add.2	2023-08-08	Earlier implementation
G/TFA/N/MDV/3/Add.1	2021-06-14	Categories B and C notification - Shifting of categories - Extension of time request
G/TFA/N/MDV/4	2020-01-16	Arrangements and progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/MDV/3	2019-12-09	Categories A, B and C
G/TFA/N/MDV/1/Add.1	2019-10-03	Articles 10.6.2 and 12.2.2 - Addendum
G/TFA/N/MDV/2	2019-09-04	Article 22.3
G/TFA/N/MDV/1	2019-07-23	Notification Art. 1.4

Information détaillée sur l'assistance technique

1.2 Renseignements disponibles sur Internet

C

1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance et soutien financier requis pour traduire en anglais toutes les lois, règles et réglementations, normes, directives, procédures opérationnelles normalisées relatives au commerce.

Assistance et soutien technique nécessaires en vue de la modernisation du site Web du Ministère du développement économique et de l'Agence des produits alimentaires et pharmaceutiques.

Assistance requise pour renforcer les capacités des fonctionnaires du Ministère du développement économique, de l'Agence des produits alimentaires et pharmaceutiques et du Ministère de la santé à administrer, tenir à jour et moderniser le site Web/portail d'information.

Assistance nécessaire pour aider le Ministère des pêches, des ressources marines et de l'agriculture à perfectionner le système d'information sur les pêcheries et renforcer les capacités en matière d'administration et de mise à jour du portail d'information sur les pêcheries.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation*

C

1.3.1
1.3.2
1.3.3
1.3.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
30 novembre 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance pour établir des mécanismes institutionnels, renforcer les capacités du personnel et le former sur l'établissement et le fonctionnement des points d'information.

Étiquettes: *Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

C

1.4 (a), (b), (c)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
23 juillet 2019

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance et soutien requis pour dispenser une formation au personnel en matière de notification.

Assistance nécessaire en vue de la mise en place d'un système ou mécanisme électronique d'information et de gestion des notifications permettant de présenter des notifications de manière rapide, régulière et opportune.

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation*

2.1 Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur

C

2.1.1
2.1.2
2.1.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance et soutien requis pour former le personnel afin qu'il acquière les compétences juridiques en matière d'élaboration de procédures et établir un mécanisme de publication des lois et règlements pour consultation publique.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

3.1
3.2 (a), (b)
3.3
3.4
3.5
3.6 (a), (b), (c)
3.7
3.8
3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
22 octobre 2019

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance requise sous forme de formation et de renforcement de l'expertise des fonctionnaires des douanes et d'autres organismes à la frontière en matière de décision anticipée et de règles d'origine.

Assistance en vue de la réalisation de campagnes de sensibilisation du public afin de sensibiliser et de mobiliser les parties prenantes.

Étiquettes: *Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: Banque asiatique de développement (BAD), Organisation mondiale des Douanes

Progrès rapporté

World Customs Organization (WCO) Expert assistance was provided to create a regulation covering all the areas under this provision.

Staff capacity building activities and awareness sessions held.

5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés

C

5.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
30 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance et soutien nécessaires pour permettre à l'Agence de protection de la santé, à l'Agence des produits alimentaires et pharmaceutiques et au Ministère de la pêche, des ressources marines et de l'agriculture de mettre en œuvre un système d'alerte sur les notifications électroniques et pour renforcer les capacités afin de faciliter la notification de contrôles et/ou d'inspections renforcés.

Assistance pour examiner le cadre juridique et les procédures aux fins d'analyse et d'amélioration.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance et soutien financier requis en vue de l'acquisition de kits d'essai et autre équipement/matériel de laboratoire pertinent.

Assistance et soutien nécessaires pour former le personnel technique et renforcer les capacités de celui ci ainsi que les capacités d'essai du personnel de laboratoire.

Assistance et soutien requis pour renforcer les capacités du Laboratoire national de santé publique pour le contrôle des aliments et des médicaments.

Assistance et soutien également requis pour créer des installations portuaires aux niveaux central et régional en vue de l'entreposage des aliments et des médicaments.

Assistance et soutien également nécessaires pour l'élaboration de paramètres d'essai et l'accréditation.

Étiquettes: *Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

7.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
26 août 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Renforcement des capacités des différentes institutions qui s'occuperont de mettre en œuvre le système de guichet unique national.

Assistance requise pour renforcer le cadre juridique afin d'autoriser les paiements électroniques.

Le paiement électronique sera effectif lors de la mise en place du guichet unique national.

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation*

C

7.3.1
7.3.2 (a), (b)
7.3.3
7.3.4
7.3.5
7.3.6

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
30 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance et soutien financier en vue de l'acquisition des technologies pertinentes, telles que les scanners à palettes et les scanners à rayons X pour conteneurs, afin que la mainlevée des envois puisse être effectuée sans paiement de droits et de taxes, après dépôt d'une caution ou d'une garantie adéquate.

Assistance à la mise en place d'un système de caution/garantie en douane.

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment*

C

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Soutien spécialisé pour la conception et la mise en place d'un système de gestion des risques.

Infrastructure des TIC pour la mise en place d'un système automatisé de gestion des risques.

Assistance requise pour le développement des capacités du personnel travaillant dans les institutions concernées en matière de mise en œuvre du système de gestion des risques.

Assistance technique en vue de l'élaboration d'un mécanisme permettant de renforcer la coordination et la collaboration entre les organismes présents aux frontières pour l'identification des risques et l'application de la gestion des risques.

Soutien spécialisé requis en vue de la conception, de l'établissement et de l'exploitation d'un système de gestion des risques.

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

C

7.5.1
7.5.2
7.5.3
7.5.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance nécessaire pour permettre au Service des douanes des Maldives et, le cas échéant, aux autres organismes pertinents d'élaborer un système complet de contrôle après dédouanement, doté de tous les processus et procédures internes et relié au système de gestion des risques, afin qu'ils soient complémentaires.

Étiquettes: *Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

C

7.6.1
7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance requise pour la conception, la planification et la réalisation d'études sur le temps moyen nécessaire à la mainlevée.

Assistance requise pour développer les capacités du personnel, qui doit recevoir la formation nécessaire pour pouvoir améliorer le temps moyen nécessaire à la mainlevée.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

C

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et soutien nécessaires pour mettre en place un système d'opérateurs/négociants agréés, élaborer un cadre de contrôle grâce auquel les douanes peuvent établir la conformité de l'opérateur et en assurer le suivi, et assurer la formation appropriée aux fonctionnaires des douanes.

Formation et renforcement des capacités également requis pour tous les autres organismes présents aux frontières afin de mieux respecter cette disposition.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

C

7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)
7.8.2 (a), (b), (c), (d)
7.8.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Technical assistance in configuring the systems to cater expedited release
Develop staff capacity, training of staff on processing the release of expedited shipments.
Technical assistance in the introduction of simplified declaration.
Need technical assistance to introduce security/guarantee system.
Training and Capacity Building required for Customs Officials to implement Authorized Economic Operators (AEO).
Note: Technical assistance provided by ADB to design and develop Authorized Economic Operators (AEO) program.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

C

10.3.1
10.3.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Formation et renforcement des capacités nécessaires pour aider le personnel des institutions pertinentes à s'aligner sur les normes internationales et les meilleures pratiques.

Assistance requise pour évaluer les capacités en matière d'essai, de certification, d'inspection et d'accréditation des organismes de réglementation pertinents et moderniser les installations de manière conforme aux normes internationales.

Assistance requise en vue de l'adhésion au carnet ATA. (Note: Les douanes adhéreront bientôt à la Convention de Kyoto révisée.)

Formation nécessaire pour que les agents des douanes puissent mettre en œuvre le carnet ATA.

Soutien spécialisé requis pour identifier les lacunes entre la législation existante et les normes internationales et aider à la mettre en conformité avec celles ci.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

C

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Formation et renforcement des capacités requis pour sensibiliser et former le personnel des organismes pertinents présents aux frontières et les entreprises à travailler dans un cadre de guichet unique national.

Formation requise en particulier pour les responsables qui seront associés à la gestion et à la mise en œuvre quotidiennes du système national de guichet unique dans le pays.

Assistance technique également nécessaire pour renforcer les capacités institutionnelles des organismes pertinents présents aux frontières aux fins de mise en œuvre du guichet unique national.

(Note: Assistance financière requise, financement approuvé et accords signés avec la Banque asiatique de développement en 2019, en vue de l'établissement d'un guichet unique national aux Maldives.

Les fonds affectés au financement de ce projet seront libérés en 2019).

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: Banque asiatique de développement (BAD)

Progrès rapporté

The Government of Maldives has sought assistance from the Asian Development Bank to implement a National Single Window (NSW) Project on trade facilitation in the Maldives. The project was signed between the Government of Maldives and ADB on 18 June 2019.

Under the NSW system, all import and export documentary requirements, processes and procedures, including payments will be automated and streamlined.

A total of 7 core border agencies ICT systems will be integrated with the NSW system to be established in the country.

Agences: Banque asiatique de développement (BAD)

Progrès rapporté

The Government of Maldives has sought assistance from the Asian Development Bank to implement a National Single Window (NSW) Project on trade facilitation in the Maldives. The project was signed between the Government of Maldives and ADB on 18 June 2019.

Under the NSW system, all import and export documentary requirements, processes and procedures, including payments will be automated and streamlined.

A total of 7 core border agencies ICT systems will be integrated with the NSW system to be established in the country.

C

10.9.1
10.9.2 (a), (b), (c)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et formation requises pour superviser et vérifier le perfectionnement actif et passif.

Assistance technique nécessaire pour établir le lien avec l'administration fiscale pour la détermination des droits à l'entrée et à la sortie et les taxes applicables.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Procédures institutionnelles*

C

11.1 (a), (b) **11.2** **11.3** **11.4** **11.5** **11.6 (a), (b)** **11.7** **11.8** **11.9** **11.10** **11.11** **11.12** **11.13** **11.14** **11.15** **11.16 (a), (b), (c)** **11.17**	**Date indicative de mise en oeuvre** 31 décembre 2023	**Date définitive de mise en oeuvre** 30 juin 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique et renforcement des capacités requises pour élaborer un cadre juridique ainsi que dans le domaine des TIC.

Assistance nécessaire pour mettre en place un système de caution/garantie.

Assistance requise pour former le personnel des douanes et des autres organismes à la frontière.
Assistance nécessaire pour établir un mécanisme de coordination, de coopération et d'échange de renseignements entre les organismes présents aux frontières.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org